



Procès-Verbal du conseil municipal du 20 mars 2025

Présents :

Monsieur Franck BRISSET (Maire), Monsieur Philippe LEMARCHAND, Madame Katy MELIN, Monsieur Arnaud LEBOULANGER, Madame Virgine DALBIN (adjoints), Madame Cécile LEREVEREND, Monsieur Eric TELLIER, Monsieur Bruno MARTEL, Madame Danielle LELUBEZ, Monsieur Fabien LANGRENEZ, Madame Catherine VANHECKE, Madame Anita LEDANOIS, Madame Anne CAPART, Monsieur Guillaume GOURDEL, Madame GHISLAINE THOMAS-ROUTIER, Monsieur Vincent LEROY.

Absents excusés :

Monsieur Gilles MARY (donne pouvoir à Monsieur Franck BRISSET), Monsieur Frédéric NAGA, Madame Anne VAGNER.

Secrétaire de séance :

Madame Virginie DALBIN.

La séance du conseil municipal est ouverte par le Maire à 20h05.

Le Maire demande si des commentaires sont à formuler sur le dernier procès-verbal de la réunion du conseil municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2025, n'appelant aucun commentaire, est adopté à l'unanimité.

1- Tirage au sort des membres du jury d'assises :

Par tirage sort sur la liste électorale de la commune, trois personnes ont été désignées pour être jurés d'assises pour l'année 2026.

2- RIFSEEP, application de critères :

Monsieur le Maire expose le travail réalisé sur la refonte du RIFSEEP, notamment l'ensembles des critères retenus permettant d'apprécier le travail fourni et d'équilibrer le régime indemnitaire entre agents exerçant les mêmes fonctions.

Madame Thomas-Routier indique son désaccord avec la phrase suivante : « le groupe de travail [...] a mis en évidence que le versement de l'IFSE et du CIA n'était basé sur aucun critère et son versement ne correspondait à aucune appréciation ». Elle rappelle qu'au moment de la mise en place du RIFSEEP, les élus avaient souhaités que les agents ne perdent pas en salaire et que le critère retenu était celui d'adapter au mieux le RIFSEEP des agents aux primes antérieures perçues.

Monsieur le Maire accepte cette requête et précise que le contenu de la délibération sera modifié.

La modification suivante a été apportée : « Le groupe de travail [...] a effectué des recherches auprès de divers centres de gestions et sur la base de la législation en vigueur afin de définir des critères applicables à l'IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise) et au CIA (Complément Indemnitaire Annuel) ».

Le conseil municipal approuve cette délibération modificative à l'unanimité.

3- Régularisation d'une facture pour l'entreprise Sonolux :

Le Maire présente une délibération sur la régularisation d'une facture à destination de Sonolux pour les illuminations de Noël 2024. Sa délégation ne lui permettant pas de passer commande au-dessus de 25 000 € HT, le Maire demande au conseil d'accepter le devis et la facture de Sonolux pour un montant de 29 161.34 € HT.

Le conseil municipal accepte cette régularisation à l'unanimité.

4- Ouvertures de postes de saisonniers :

Monsieur le Maire indique que 15 postes seront ouverts :

Services	Nombre de postes	Durée des contrats	Durée hebdomadaire
Services techniques	9	1 mois	35h
Château	3	3 mois	35h
Musée de la Mine	2	1 mois	30h
Entretien	1	3 mois	35h

Madame Thomas-Routier demande si des candidatures sont déjà parvenues en mairie. Monsieur le Maire répond positivement.

Le conseil municipal accepte l'ouverture de ces postes à l'unanimité.

5- Prise en charge des frais de déménagement des habitants du Valtac :

M. Leboulanger, adjoint, présente une proposition de prise en charge de frais de déménagement pour les 18 locataires des 53 et 54 rue du Valtac qui seront impacté par les travaux de rénovation énergétique sur ces bâtiments.

Une consultation a été effectuée auprès d'entreprises spécialisées.

Deux devis ont été reçus de la part de DEMECO (770 € HT/déménagement) et NOYON (750 € HT/déménagement).

Les déménagements seront au nombre de deux par locataire, soit un total de 36 déménagements à prendre en charge pour un montant de 28 500 € HT (34 200 € TTC).

Il est proposé au conseil municipal de porter la somme à 35 000 € TTC au budget afin de couvrir d'éventuels frais annexes liés aux déménagements de compteurs (eau, électricité et télécoms).

➤ Madame Capart demande si cette enveloppe sera suffisante.

- ✓ Monsieur Leboulanger indique que les prix varient selon les opérateurs. L'enveloppe devrait être suffisante.

Le conseil municipal accepte cette participation à l'unanimité ainsi que de porter la somme de 35 000 € au BP 2025.

6- Acquisition d'un immeuble, 2 Impasse des Roquettes :

Monsieur le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de l'immeuble sis 2 impasse des Roquettes, parcelle ZB 380, pour la somme de 310 000 €. Il demande également l'autorisation du conseil municipal de signer tous les documents relatifs à cette vente.

Le prix de vente a été fixé, avec accord du propriétaire, sur la base d'un avis des domaines d'un montant de 277 000 € assorti d'une marge de négociation de 15%.

- Madame Thomas-Routier demande la surface du bâtiment.
- ✓ M. le Maire répond 146 m² de surface utile ainsi que 200 m² de stationnement et cour.
- Madame Thomas-Routier demande les conditions de bail pour les professionnels de santé installés.
- ✓ Monsieur le Maire répond que ces conditions s'inscriront dans la continuité de l'existant.
- Madame Thomas-Routier demande pourquoi la commune n'achète pas au prix maximum de la marge de négociation octroyée par le service des domaines, c'est-à-dire 318 000 €.
- ✓ Monsieur le maire rappelle que la commission Finances du 21 janvier 2025 avait acté une proposition de 300 000 € avec un maximum à 310 000 €. Or proposition à 300 000 € a été refusée par le propriétaire qui a fait une contre-offre à 310 000 €.

Le conseil municipal accepte cette contre-offre de 310 000 € à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

7- Lancement d'un appel d'offres pour la réhabilitation de la Ferme Buhot :

Suite à la délibération du 26 septembre 2024, le conseil municipal de Flamanville avait acté une orientation de réhabilitation des bâtiments de l'ancienne ferme Buhot en faveur d'une destination médicale ou paramédicale.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres restreint afin de sélectionner un architecte en vue de créer des locaux à destination d'une pharmacie, en conformité avec l'étude de faisabilité réalisée et le besoin exprimé par la pharmacie de Flamanville dont les locaux actuels limitent fortement les possibilités d'extension.

A cet effet, Monsieur le Maire souhaite inscrire 74 000 € en honoraires de Maîtrise d'œuvre et 740 000 € en travaux.

- Madame Thomas-Routier et Monsieur Tellier, conseillers font part de leur inquiétude sur le faible montant de cette enveloppe.

- ✓ Monsieur le Maire répond que ce montant correspond à une estimation réalisée par un bureau d'étude.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de lancer un appel d'offre, et d'inscrire les sommes de 74 000 € et 740 000 € en maîtrise d'œuvre et en travaux.

8- Informations diverses :

a) DIA :

Dates	Parcelles	Adresses	Biens	Décisions
19 02 2025	ZC 407	La Coquaise	Non bâti	Renonciation
10 03 2025	ZC 296 et 294	Hameau de haut	Non bâti	Renonciation

- A la demande de Monsieur Leroy, conseiller, les numéros de parcelles sont précisés.

b) Informations sur les travaux en cours :

Lieux	Travaux	Montants	Entreprises
Château	Badigeons (enduits) sur le corps central	9 571.32 € TTC	Bodin
	Reprises de maçonneries	3 458.89 TTC	Bodin
	Plafond du couloir entre le corps central et l'orangerie	8 470.67 € TTC	Bodin
ALSH	Étanchéité du toit terrasse	3 230.40 € TTC	SEB-Foucault
EHPAD	Étanchéité du toit	2 064 € TTC	SEB-Foucault
Salon de coiffure	Étanchéité de la terrasse	5 112 € TTC	SEB-Foucault
Sémaphore	Entoilage et peinture des souches de cheminées	1 872 € TTC	Melun Peinture
	Reprise des entablements de cuivre	7 755.60 € TTC	Hartoiture

c) Future école :

Monsieur le Maire présente les plans et l'enveloppe financière de l'Avant-Projet Sommaire (APS) n°2 de la future école. La prochaine étape sera la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD).

d) Complexe sportif, vecteur 2 :

Monsieur le Maire indique que le jury concours se réunira le 11 juin pour la sélection du candidat définitif.

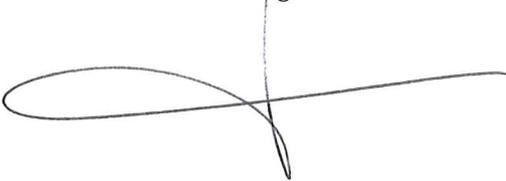
Questions diverses :

- Madame Ledanois, conseillère, demande où en sont les travaux de réparation de la salle de musculation.
- ✓ Monsieur Lemarchand, adjoint, répond que la commune est toujours en attente de l'entreprise. L'intervention est commandée de longue date et est en attente de réalisation.
- Madame Capart, conseillère, demande si la piste d'athlétisme est accessible pour la pratique du sport.
- ✓ Monsieur Leboulanger, adjoint, répond positivement.
- Madame Thomas-Routier, conseillère, demande si la mairie a des informations sur un éventuels arrêt de la prise en charge du transport des enfants en classe ULIS.
- ✓ Monsieur le Maire répond négativement. Aucune nouvelle ne nous est parvenue. Les services municipaux seront vigilants et se renseigneront.

La séance est levée à 21h26

La secrétaire de Séance

Madame Virginie DaLBIN



Le Maire

Monsieur Franck BRISSET

